

VILLE de ROYAN

OBJET :

Séance du 29 Novembre 1963

FLORALIES INTERNATIONALES
EN 1964

64005

Le vingt neuf Novembre mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Novembre 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, POUGET, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER; Melle FOCHE, MM. GACHET, BUJARD, GALLAND et BETOUS.

Représentés : M. Flahaut par M. Biscaye

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire avait été contacté par les organisateurs des Florales Internationales qui auront lieu à PARIS en 1964, et préalablement à la participation de la ville, une étude des frais à engager avait été demandée par la Commission Planière lors de sa réunion du 8 octobre 1963.

Il en résulte que les frais se décomposent comme suit :

PERSONNEL :

- a) jardiniers - séjour de trois jardiniers pendant deux semaines 4.890 Fr
- b) Hôtesse - chargée d'accueillir et de renseigner les visiteurs (séjour de 12 jours)..... 1.210

MATERIEL -

- c) Végétaux - 5.000
 - D) Dépenses diverses 1.400
- soit au total.....12.500 Fr

